

Elections du 18 juin 2021 du Conseil d'Administration de la CARCDSF Collège territorial allocataires n° 3

Profession de foi

Du Dr Martine ABISSET - MOLINAR et du Dr Patrick BAYLE

Chère Consœur, cher Confrère,

Nous nous présentons aux postes d'administrateurs de la CARCDSF du collège allocataire.

Notre caisse de retraite est notre bien commun. La CARCDSF représente la solidarité intergénérationnelle de notre profession. La bonne gestion de notre caisse est indispensable pour préserver vos cotisations et vos réserves qui approchent les 5 milliards d'€.

Nous devons faire front commun, comme nous l'avons fait lors des discussions sur la réforme des retraites MACRON repoussée sine-die et pendant la période de confinement COVID.

Depuis plus de 30 ans, la FSDL évoque les difficultés à venir dues à notre démographie professionnelle déséquilibrée. Les générations nombreuses prennent leur retraite et notre profession doit avoir des représentants expérimentés, informés, compétents et déterminés pour équilibrer au mieux nos 3 régimes de retraite :

La réforme des retraites va reprendre. Les interlocuteurs ne sont pas les caisses de retraite mais les syndicats professionnels. La FSDL doit avoir des conseillers techniques compétents, qui sont en même temps administrateurs de la CARCDSF. Nous refusons la main mise étatique sur nos retraites et nos réserves. Notre profession doit garder la gestion efficace et autonome de notre caisse pour notre profession libérale.

Pour notre régime complémentaire, la FSDL met en garde depuis plus de 30 ans sur les difficultés à venir dues à notre démographie professionnelle déséquilibrée. Les générations nombreuses prennent leur retraite et notre profession doit avoir des représentants compétents et déterminés pour équilibrer au mieux en préservant l'équité intergénérationnelle.

Le régime PCV / ex ASV est malheureusement une composante de la convention dentaire. Dans le cadre des négociations conventionnelles, la FSDL doit maîtriser les données économiques et démographiques de la profession et leurs évolutions pour argumenter, grâce à ses élus à la CARCDSF.

Notre régime de base est réglementé par la loi Fillon et nous n'avons pas d'emprise sur son évolution.

Nous vous invitons à soutenir notre candidature et à voter pour notre liste lors du renouvellement du Conseil d'Administration de la CARCDSF, afin de défendre les intérêts des allocataires.

Hostun, le 22 mars 2021

Martine ABISSET - MOLINAR



Jarrie, le 22 mars 2021

Patrick BAYLE

